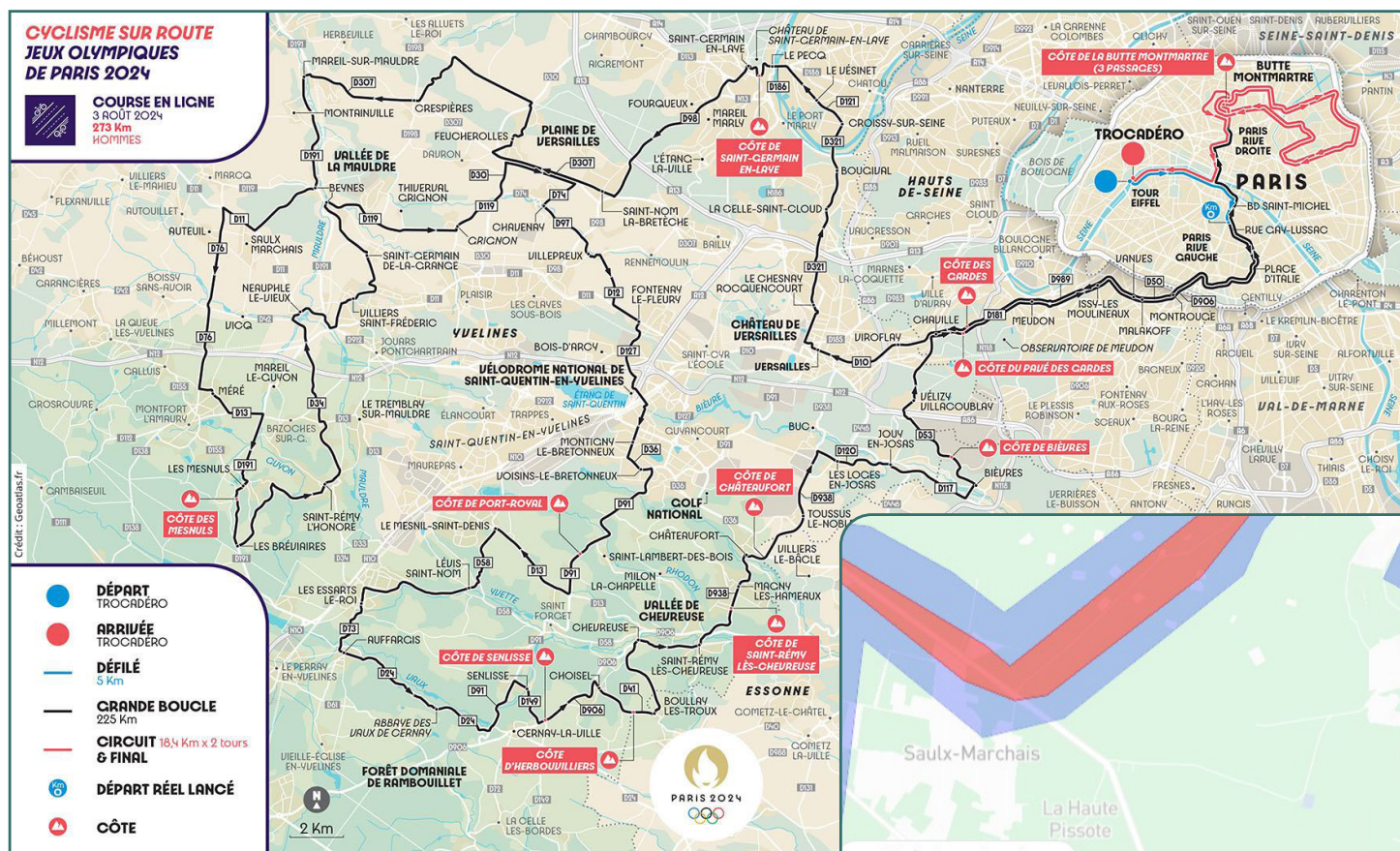


L'Actualité de la commune

► Evènement: Les Jeux Olympiques de Paris à Saint-Germain de la Grange !

Les Jeux Olympiques se dérouleront en France du 26 juillet au 11 août 2024. Notre commune aura la chance d'être traversée par l'épreuve de course cycliste en ligne homme le samedi 3 août prochain. On vous dit tout sur le parcours et sa sécurisation qui, inévitablement, entraîneront des contraintes pour les usagers de la route. Des périmètres établis par la préfecture de Police de Paris, la circulation motorisée sera interdite et l'ensemble des déplacements seront perturbés



Activation des **périmètres rouges**

Le périmètre rouge sera mis en place autour des trajets de l'épreuve 3h avant le début de chaque compétition.

Les riverains des périmètres rouges pourront y accéder

jusqu'à 1h30 avant le début de l'épreuve. Cette course est mouvante, le dispositif sera libéré progressivement 15 minutes après le passage du dernier concurrent.



Les Jeux olympiques et paralympiques arrivent à grands pas, pour s'y préparer au mieux, l'important, c'est d'anticiper !

À cette occasion, Paris et l'Île-de-France seront en pleine effervescence et accueilleront plus de 10 millions de visiteurs. Du 26 juillet au 11 août, et du 28 août au 8 septembre 2024, les transports en commun et les routes seront donc plus fréquentés que d'habitude.

Saint-Germain de la Grange sera particulièrement touché le samedi 3 août, puisque notre commune sera traversée par l'épreuve de course cycliste en ligne homme.

Plusieurs solutions existent pour faciliter le quotidien de tous pendant la période des Jeux :

- réduire vos déplacements et ceux de vos partenaires dans la mesure du possible,
 - en privilégiant le télétravail, si votre métier le permet,

- en anticipant vos livraisons de colis en dehors de la période des Jeux,
- en programmant votre déménagement en dehors de la période des Jeux.
- choisir en priorité la marche, le vélo ou le covoiturage pour vos déplacements quotidiens.

S'il est indispensable de vous déplacer avec votre propre véhicule ou en transports en commun, consultez les prévisions sur anticiperlesjeux.gouv.fr pour :

- effectuer vos déplacements aux jours et horaires les moins chargés,
- planifier vos déplacements afin d'emprunter les itinéraires les moins fréquentés.

À SAVOIR !

Pendant toute la durée des Jeux, pour faciliter vos déplacements, saisissez votre adresse et la date prévue dans la carte interactive du site anticiperlesjeux.gouv.fr



Conditions de circulation dans notre commune

Le passage des concurrents à Saint-Germain de la Grange est estimé entre 13h30 et 14h

Sécurisation du parcours à partir de 10h30 et jusqu'à la fin de la course

Conditions de circulation générales

La circulation de véhicules motorisés est interdite dans le périmètre rouge (interdiction de la circulation motorisée), sauf pour les personnes autorisées ayant une dérogation.

Les personnes autorisées à y circuler devront faire une demande de laissez-passer sur la plateforme de Préfecture de Police sur pass-jeux.gouv.fr

Les déplacements piétons, cyclistes et en trottinette sont autorisés sans justificatif.

Des points de cisaillement sont prévus pour permettre la traversée du parcours de la course par les véhicules motorisés riverains et les piétons.

Les modalités d'accès à ce périmètre sont précisées dans le tableau des personnes autorisées à accéder aux périmètres sur le site anticiperlesjeux.gouv.fr